



Modes de financement



Le CPF pour financer votre permis B

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ou invalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite **ECF DUQUESNE Paris 75007** est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.



Le Permis à 1€ / jour

Le Permis à 1 euro par jour est un prêt de votre banque sans intérêts pour vous car il est pris en charge par l'Etat.

Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans révolus pour aider à financer leur permis de conduire. le montant du prêt s'élève à 1200€, remboursé généralement 30€ par mois.

Autres formations

Votre agence **ECF DUQUESNE Paris 75007** vous accompagne dans vos démarches pour vous aider à financer votre permis de conduire par l'intermédiaire de divers organismes.

Découvrez ces organismes

- CAF
- Formation continue des entreprises
- Pôle emploi



Aide Pôle Emploi :

Voir conditions sur site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>



Modes de financement